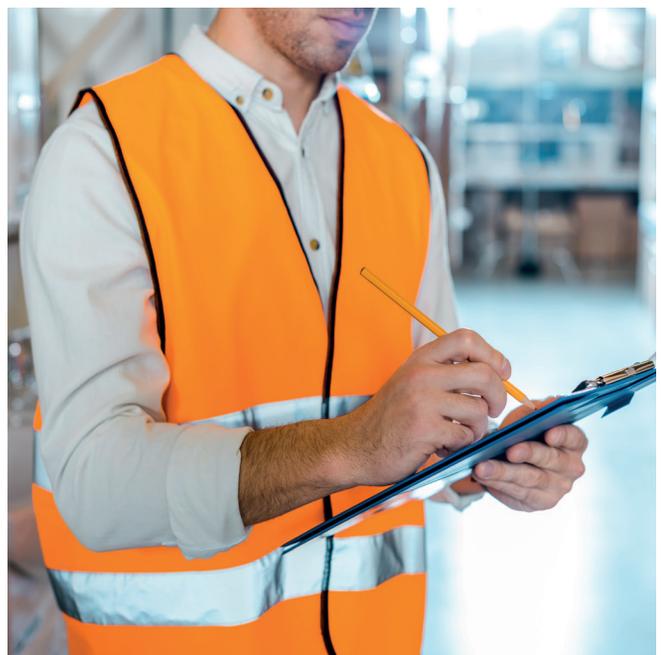


# Les actions

## en **santé** au **travail** du **CDG 76**

Collectivités et établissements publics adhérents à la mission « médecine professionnelle »



p 4-5 INTRODUCTION

p 6-8 PARCOURS

PARCOURS **SANTÉ** 7

ATELIERS **BIEN-ÊTRE  
AU TRAVAIL** 8

p 9-12 ÉTUDES ET  
ANALYSES

ÉTUDES **ERGONOMIQUES** 10

VISITES ET CONSEILS  
D'INSTALLATIONS **AUX POSTES  
ADMINISTRATIFS** 11

AIDE À  
**L'AMÉNAGEMENT** 12

p 14 TESTS ET  
MESURES

MESURES D'**AMBIANCES  
PHYSIQUES** 14

PRÉVENTION DES  
RISQUES PHYSIQUES

p 15-39

MÉTHODOLOGIE  
**ACCUEIL SÉCURITÉ** 16

MANAGER ENSEMBLE LA  
**SÉCURITÉ** 17

ANALYSE D'UN ACCIDENT  
PAR LA MÉTHODE DE  
L'ARBRE DES **CAUSES** 18

**PRÉVENTION DES RISQUES**

AGENT EN CHARGE DE  
L'ENTRETIEN DES LOCAUX 19

AGENTS EN CHARGE DE  
L'ENTRETIEN DES ESPACES  
VERTS 20

AGENTS EN CHARGE DE  
DÉCHÈTERIE 21

**GESTES ET POSTURES**

AGENTS ADMINISTRATIFS 22

AGENTS TECHNIQUES 23

AGENTS DU SECTEUR  
MÉDICO-SOCIAL 24

NATURE, RÔLE ET CHOIX  
DES **EPI** 25

RISQUE **CHIMIQUE** 26

RISQUE **ÉLECTRIQUE** 27

## RISQUE ROUTIER :

GÉNÉRALITÉS SUR LA  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE 28

SIGNALISATION TEMPORAIRE  
DE CHANTIER 29

PRÉVENTION DES **TMS** 30

FACTEURS ERGONOMIQUES  
DES **RISQUES  
PROFESSIONNELS**  
(FICHES PÉNIBILITÉ) 31

NUISANCES **SONORES**  
ET NUISANCES DUES AUX  
**VIBRATIONS** 32

INTÉGRER **L'ERGONOMIE**  
CONSTRUCTION ET  
AMÉNAGEMENTS DES  
LOCAUX DE TRAVAIL 33

INTÉGRER **L'ERGONOMIE**  
DÈS L'ACHAT 34

UTILISATION DE LA  
MÉTHODE D'ENTRETIEN PAR  
LA **MICROFIBRE** 35

**DOCUMENT UNIQUE :**  
ENJEUX ET MÉTHODOLOGIE 36

LE RISQUE **AMIANTE** 37

**DOCUMENTS ET LES  
FORMATIONS OBLIGATOIRES**  
EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ 38

**PRÉVENTION DES  
PRATIQUES ADDICTIVES**  
ENCADRANTS 39  
AGENTS 40

## PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

p 41-50

MANAGEMENT ET  
PRÉVENTION DES **RPS** 42

MANAGEMENT ET  
COMMUNICATION -  
PRÉVENIR ET RÉGULER  
LES **CONFLITS** 43

LA **COMMUNICATION :**  
UN VRAI SAC DE NŒUDS? 44

DÉVELOPPER SES  
RESSOURCES POUR MIEUX  
GÉRER SON **STRESS** 45

TRAVAILLER AUPRÈS  
D'USAGERS EN  
**SOUFFRANCE** 46

**PRÉVENIR ET GÉRER  
LES CONFLITS** AVEC LES  
USAGERS 47

**LA RECONNAISSANCE AU  
TRAVAIL :** UN LEVIER DE  
PRÉVENTION MÉCONNU 48

**AGISSEMENTS SEXISTES  
ET VIOLENCES  
SEXUELLES AU TRAVAIL**  
ENCADRANTS 49  
AGENTS 50

**Le Pôle « Santé / Prévention », à travers sa prestation globale, a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans le cadre de leur obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.**

## LE PLAN D'ACTION EN SANTÉ AU TRAVAIL

Élaboré en concertation avec le médecin du travail et l'autorité territoriale ou son représentant, le plan d'actions de santé au travail est défini pour une **durée maximale de deux ans**, avec évaluation annuelle. Il définit des actions en milieu professionnel à réaliser visant à :

- Mettre en œuvre les priorités d'actions en milieu professionnel et faire émerger des bonnes pratiques.
- Améliorer la prévention des risques professionnels et des conditions de travail individuelles et collectives.
- Mettre en œuvre les objectifs régionaux de santé au travail définis dans les plans régionaux de santé au travail.
- Cibler des moyens et des actions sur certains métiers, en faveur de publics particuliers ou sur la prévention de risques spécifiques.
- Permettre le maintien dans l'emploi des agents et lutter contre la désinsertion professionnelle.

### LES ÉLÉMENTS DU PLAN DE SANTÉ

Les moyens et ressources mobilisés par les parties

La programmation des actions

Les modalités de collaboration pour atteindre des objectifs

## RENFORCER NOTRE COLLABORATION

Le plan d'actions en santé au travail a par ailleurs vocation à **renforcer la collaboration entre le médecin du travail, son équipe pluridisciplinaire et la collectivité** afin d'assurer aux élus et aux agents des collectivités et établissements, le soutien nécessaire dans leur démarche de prévention, compte tenu des responsabilités en matière de santé, d'hygiène et de sécurité qui leur incombent.

## LE RÔLE DU MÉDECIN ET DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

**Le médecin du travail conseille l'autorité territoriale, ou son représentant**, pour définir le plan d'actions en milieu professionnel en fonction des priorités de la collectivité.

Ces actions sont réalisées par le médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire composée d'infirmier(e)s en santé au travail, d'ergonomes, d'ingénieurs hygiène et sécurité au travail et de psychologues du travail en collaboration avec l'assistant ou le conseiller en prévention de la collectivité.

## DES EXEMPLES D' ACTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL

- la réalisation d'études de poste de travail et de sensibilisations,
- l'appréciation des éventuelles nuisances sur la santé des agents,
- le conseil sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail
- des dispositions réglementaires en matière de santé au travail ou encore la participation du médecin du travail au CST en tant que membre de droit.

**Il revient à la collectivité adhérente de définir les modalités d'organisation des actions en milieu professionnel**, dont les dates seront proposées par les intervenants du Pôle « Santé/Prévention » en fonction des échéances déterminées par le plan de santé au travail.

**La collectivité procède à la convocation individuelle des agents** pour toute action en milieu de travail ou réunion, en veillant à informer les personnes concernées de la présence du médecin.



## COMMENT ADHÉRER ?

POUR POUVOIR ADHÉRER POUR UNE DURÉE DE **4 ANS**,  
AUX **MISSIONS DE MON CHOIX**,

VOICI LA MARCHÉ À SUIVRE

**1**

### JE FAIS DÉLIBÉRER MA COLLECTIVITÉ

L'adoption de la **convention-cadre** par votre instance délibérante, vous permet, **à tout moment**, de recourir à l'une ou l'autre des missions que nous vous proposons. **Un modèle de délibération vous est proposé sur [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr)**

**2**

### JE SIGNE LA CONVENTION-CADRE ET LA CONVENTION MÉDECINE

Valable pour une durée de **quatre ans renouvelable**, cette convention-cadre vous permet de déclencher, en tant que de besoin, la(les) mission(s) de votre choix.

**PENDANT  
4 ANS**

### JE PEUX ENSUITE BÉNÉFICIER DE LA MISSION DE MON CHOIX

Les missions sont ensuite sollicitées **sur demande expresse de la collectivité**, en tant que de besoin, via une demande de mission ou par **l'acceptation du devis proposé par le Centre de Gestion**.



# **ATELIERS SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL**

# PARCOURS SANTÉ

La journée peut se dérouler en trois, quatre, cinq ateliers auxquels les agents participent individuellement ou par groupe.

La collectivité peut proposer, en parallèle, aux agents : un atelier sur le thème de «la santé par le sport», par un coach sportif de la collectivité ou un atelier sur le thème des addictions, par l'intermédiaire d'une association, par exemple.

## LES ATELIERS

### Atelier n°1 : le risque cardiovasculaire

Film de 20 minutes (possibilité de diffusion continue sur l'ensemble de la journée)

- Moyen / matériel : salle équipée d'un vidéoprojecteur

### Atelier n°2 : biométrie (prise de tension, mesure de l'IMC)

Aide au renseignement du "parcours santé"

- Capacité : 17 agents maximum par 1/2 journée (1 agent toutes les 10 minutes)
- Moyen / matériel : salle ou bureau dédié(e)

### Atelier n°3 : sensibilisation tabac (fumeurs et non fumeurs)

Test de Fagerström, mesure du monoxyde de carbone et conseils

- Capacité : 17 agents maximum par 1/2 journée (1 agent toutes les 10 minutes)
- Moyen / matériel : salle ou bureau dédié(e)

### Atelier n°4 : atelier nutrition

Atelier animé par un médecin du travail ou un(e) infirmier(e) en santé au travail

- Capacité : 20 agents
- 45 minutes par session
- Moyen / matériel : salle équipée d'un vidéoprojecteur

### Atelier n°5 : bilans biologiques

Mesure indicative du cholestérol (et éventuellement la glycémie) à partir d'une goutte de sang

- Capacité : 17 agents maximum par 1/2 journée (1 agent toutes les 10 minutes)
- Moyen / matériel : consommable à usage unique (facturation 12€/agent)



### AGENTS CONCERNÉS

Tous les agents  
*Les programmes peuvent varier en fonction du nombre de participants*



### DURÉE

½ journée **ou** journée entière  
*(1 jour de VMP\* par intervenant ou 3 jours si 3 intervenants par journée complète)*



### INTERVENANT

Médecin du travail **ou** infirmier(e) en santé au travail

\*Visite en Milieu Professionnel

# ATELIERS BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La durée des ateliers peut être adaptée en fonction de vos besoins et de vos disponibilités.  
Le matériel peut être fourni.

## LES ATELIERS

### Atelier n°1 : échauffements-éveil musculaire

- Intervenant : ergonome
- Durée : 20 min ou 1 heure
- Capacité : 10 à 15 agents maximum
- Moyen / matériel : salle équipée d'un vidéoprojecteur

### Atelier n°2 : alimentation

- Intervenant : médecin du travail ou infirmier en santé au travail
- Durée : 1 heure
- Capacité : 10 à 15 agents maximum
- Moyen / matériel : salle équipée d'un vidéoprojecteur

### Atelier n°3 : sommeil

- Intervenante : infirmier(e) en santé au travail
- Durée : 1h
- Capacité : 10 à 15 agents maximum
- Moyen / matériel : salle équipée d'un vidéoprojecteur

### Atelier n°4 : activités physiques

- Intervenant : infirmier(e) en santé au travail
- Durée : 30 minutes
- Capacité : 10 à 15 agents maximum
- Moyen / matériel : salle équipée d'un vidéoprojecteur

### Atelier n°5 : hygiène de vie et hygiène vestimentaire\*

- Intervenant : infirmier(e) en santé au travail
- Durée : 1 heure
- Capacité : 10 à 15 agents maximum
- Moyen / matériel : salle

### Atelier n°6 : gestion du stress

- Intervenante : psychologue du travail
- Durée : 1h
- Capacité : 10 à 15 agents maximum
- Moyen / matériel : salle équipée d'un vidéoprojecteur

### Atelier n°7 : addictions

- Intervenant : médecin ou secrétaire médical(e)
- Durée : 1h
- Capacité : 10 à 15 agents maximum
- Moyen / matériel : salle équipée d'un vidéoprojecteur

\*La réalisation de l'atelier n°5 induit une facturation supplémentaire (voir tarification des missions optionnelles)



### AGENTS CONCERNÉS

Tous les agents  
*Les programmes peuvent varier en fonction du nombre de participants*



### DURÉE

2 sessions d'atelier par demi-journée et par intervenant  
1 intervenant par demi-journée  
= 0,5 jour au plan de santé



### INTERVENANT

Médecin du travail, infirmier(e) en santé au travail, ergonomes, psychologues

# ÉTUDES ET ANALYSES



# ÉTUDES ERGONOMIQUES

## LES OBJECTIFS

- **Analyser l'environnement** de travail (intérieur ou extérieur) d'un (des) agent(s) à partir d'observations qualitatives et quantitatives notamment sur :
  - les espaces de travail
  - les contraintes physiques
  - la biomécanique en relation avec les gestes et les postures
  - les missions réalisées
  - les outils et les équipements mis à disposition
- **Quantifier l'exposition** des agents aux risques d'exposition aux nuisances sonores, aux vibrations, aux ambiances lumineuses, etc., au sein de leur environnement de travail (intérieur ou extérieur)
- **Rapporter** les observations et l'analyse des mesures ainsi que les aménagements possibles pour réduire les contraintes ainsi que l'exposition aux risques professionnels afin d'optimiser l'environnement de travail

## PROGRAMME

- Analyses et mesures des risques en fonction de l'environnement de travail des agents (charges portées ou manutentionnées, intensité physique, bruit, exposition aux vibrations mécaniques, luminosité, température, humidité...).
- Rédaction du rapport et présentation des recommandations d'aménagement

*Pour les agents administratifs : matériel mis à disposition, bruit, luminosité, température, etc.*



### AGENTS CONCERNÉS

Tous les agents



### DURÉE

En fonction de l'environnement et du besoin : ½ journée **ou** journée entière sur site **+** temps de rédaction du rapport



### INTERVENANT

Ergonomes

# VISITES ET CONSEILS D'INSTALLATIONS AUX POSTES ADMINISTRATIFS

## LES OBJECTIFS

- **Analyser** le matériel et les postures de l'agent au poste de travail
- **Réglage** du poste de travail en coopération avec l'agent dans le but de préserver leur capital santé
- **Rédaction** d'un compte-rendu de visite présentant les recommandations au poste de travail

## PROGRAMME

- Analyser les conditions de travail de chaque agent à leur poste de travail
- Recenser les aménagements nécessaires conformément à la réglementation et normes en vigueur avec la participation des agents dans le cadre de la prévention primaire (transmission d'un compte-rendu)



### AGENTS CONCERNÉS

Agents administratifs



### DURÉE

30 à 45 minutes par poste  
6 agents maximum par  
½ journée



### INTERVENANT

Infirmier(e) en santé au  
travail

# AIDE À L'AMÉNAGEMENT

L'aide à l'aménagement est réalisée lors d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment, une rénovation, une création de nouveaux postes de travail... Les études peuvent être réalisées sur des postes existants ainsi que sur des projets d'aménagement de postes, de futures constructions, etc. Intervenir le plus en amont possible d'un projet permet d'avoir une prévention intégrée.

Cette mission ne peut être déclenchée qu'en phase programmation, avec l'équipe en charge du pilotage (MOA / MOE / AMO) dans le cadre de construction neuve ou de réhabilitation lourde. Un cahier complet devra être communiqué en amont de notre intervention.

## LES OBJECTIFS

- **Améliorer les conditions de travail** des agents ainsi que les conditions de vie des agents et des usagers du bâtiment
- **Prendre en compte** les besoins et usages des utilisateurs dans la conception des espaces de travail et de vie
- **Prendre en compte** les propositions des candidats et vérifier leur adéquation avec la réglementation et les conditions de travail
- **Diminuer/supprimer** les incohérences des propositions
- **Diminuer indirectement les coûts** en proposant une intervention en amont du projet
- **Rapporter les observations** et les analyses des documents, ainsi que des propositions d'aménagements pour réduire les contraintes et l'exposition aux facteurs de risques professionnels

## PROGRAMME

- Étude et analyse des locaux/plans
- Enquêtes auprès des agents et des usagers
- Rédaction du rapport
- Présentation des recommandations



Il s'agit d'un accompagnement : nos équipes d'ingénieurs ergonomes ne pourront s'engager à la place du maître d'ouvrage. Si le projet est déjà en phase de « conception » ou de « réalisation » les ergonomes du CDG76 n'interviendront pas.



### AGENTS CONCERNÉS

Encadrants, responsable services techniques, responsable bâtiment, responsable achat



### DURÉE

En fonction du projet d'aménagement et de son état d'avancement



### INTERVENANT

Ergonome



# TESTS ET MESURES

# MESURES D'AMBIANCES PHYSIQUES

## LES OBJECTIFS

- **Quantifier l'exposition des agents** aux nuisances sonores, aux vibrations, aux ambiances lumineuses, etc., au sein de leur environnement de travail (intérieur ou extérieur)
- **Rapporter l'analyse des mesures**, les résultats ainsi que les aménagements possibles pour réduire l'exposition aux nuisances (mesures de prévention organisationnelles, collectives, individuelles)

## PROGRAMME

- Mesures et analyses des conditions de travail (bruit, vibrations - corps entier et/ou mains-bras, température...)
- Rédaction du rapport et des préconisations d'aménagements



### AGENTS CONCERNÉS

Tous les agents



### DURÉE

En fonction de l'environnement  
et du besoin : ½ journée **ou**  
journée entière sur site +  
temps de rédaction du rapport



### INTERVENANT

Ergonome



**PRÉVENTION  
DES RISQUES  
PHYSIQUES**

# MÉTHODOLOGIE ACCUEIL SÉCURITÉ

## LES OBJECTIFS

- **Connaître la réglementation** concernant l'accueil sécurité dans la Fonction Publique
- **Élaborer la fiche d'accueil** selon les compétences de la collectivité
- **Méthodologie d'élaboration** d'un livret d'accueil

## PROGRAMME

- Brainstorming
- Cadre réglementaire
- Aspect organisationnel d'un accueil sécurité
- Extrait d'une fiche d'accueil sécurité
- Élaboration d'une fiche accueil sécurité
- Aide à l'ébauche d'un livret accueil sécurité



### AGENTS CONCERNÉS

Tous les encadrants  
hiérarchiques, assistants et/ou  
conseillers de prévention  
Maximum : 15 agents



### DURÉE

1 journée



### INTERVENANT

Ingénieur en hygiène et  
sécurité

# MANAGER ENSEMBLE LA SÉCURITÉ

## LES OBJECTIFS

- **Maîtriser l'articulation** entre les différents outils de management de l'hygiène et de la sécurité
- **Identifier les bonnes pratiques** pour mener à bien la mission de maîtrise des risques
- **S'approprier** les clés pour instaurer une culture sécurité

## PROGRAMME

- Présentation et tour de table
- Les enjeux de la prévention
- Une démarche de prévention active
- Les principales formations obligatoires
- Les principaux documents obligatoires
- Comment m'investir dans une « culture de prévention » ?



### AGENTS CONCERNÉS

Supérieurs hiérarchiques  
Maximum : 15 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Ingénieur en hygiène et  
sécurité **ou** ergonomiste

# ANALYSE D'UN ACCIDENT PAR LA MÉTHODE DE L'ARBRE DES CAUSES

## LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants d'identifier les différents types d'accident
- **S'approprier** la méthode de l'arbre des causes

## PROGRAMME

- Thématique et objectif de la formation
- Définitions
- Méthodologie d'enquête et d'analyse
- Fait, jugement et interprétation
- Construction de l'arbre et cas pratiques (exercices)
- Recherche des mesures et mise en place du suivi



### AGENTS CONCERNÉS

DRH et service RH, supérieurs hiérarchiques, assistants/ conseillers de prévention, membres du F3SCT  
Maximum : 25 agents



### DURÉE

½ journée **ou** journée entière avec plus de pratique



### INTERVENANT

Ingénieur en hygiène et sécurité

# PRÉVENTION DES RISQUES

## AGENTS EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX

### LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants d'identifier et d'évaluer les principaux risques inhérents au métier d'entretien des locaux
- **Sensibiliser** les agents sur les pratiques et les gestes appropriés au sein de leurs environnements de travail dans l'objectif de préserver leur capital santé de vos agents
- **Permettre** aux participants d'améliorer les connaissances techniques sur les méthodes d'entretien de locaux
- **Connaître** les obligations de l'autorité territoriale et des agents concernant les EPI
- **Permettre** aux participants d'identifier et d'évaluer les dangers associés à l'utilisation de produits chimiques et comprendre les informations ( pictogrammes, étiquetage)

### PROGRAMME

- **Les gestes et postures :**
  - Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
  - Les différentes pathologies
  - Les principes de base de sécurité physique
- **L'utilisation de la technique de pré-imprégnation**
- **Le risque chimique :**
  - Les principaux risques pour la santé
  - Les obligations législatives
  - Identifier / reconnaître les dangers
  - Le stockage
  - Les fiches de données de sécurité
- **Les EPI :**
  - Les obligations législatives
  - Les principaux EPI



#### AGENTS CONCERNÉS

Agents en charge de l'entretien des locaux, responsables de services et assistants de prévention  
Maximum : 10 agents



#### DURÉE

½ journée



#### INTERVENANT

Ergonome

# PRÉVENTION DES RISQUES

## AGENTS EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

### LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants d'identifier et d'évaluer les principaux risques inhérents au métier des espaces verts
- **Sensibiliser** les agents sur les pratiques et les gestes appropriés au sein de leurs environnements de travail dans l'objectif de préserver leur capital santé de vos agents
- **Connaître** les obligations de l'autorité territoriale et des agents concernant les EPI
- **Sensibiliser** les agents aux risques vibratoires
- **Sensibiliser** les agents aux risques du bruit
- **Permettre** aux participants d'identifier et d'évaluer les dangers associés à l'utilisation de produits chimiques et comprendre les informations (pictogrammes, étiquetage).

### PROGRAMME

- **Les gestes et postures :**
  - Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
  - Les différentes pathologies
  - Les principes de base de sécurité physique
- **Le risque chimique :**
  - Les principaux risques pour la santé
  - Les obligations législatives
  - Identifier / reconnaître les dangers
  - Le stockage
  - Les fiches de données de sécurité
- **Les EPI :**
  - Les obligations législatives
  - Les principaux EPI



#### AGENTS CONCERNÉS

Agents en charge de l'entretien des espaces verts, responsables de service et assistants de prévention  
Maximum : 10 agents



#### DURÉE

½ journée



#### INTERVENANT

Ergonome

# PRÉVENTION DES RISQUES

## AGENTS EN CHARGE DE DÉCHÈTERIE

### LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants d'identifier et d'évaluer les principaux risques inhérents au métier
- **Sensibiliser** les agents sur les pratiques et les gestes appropriés au sein de leurs environnements de travail dans l'objectif de préserver leur capital santé de vos agents
- **Sensibiliser** les agents aux risques chimiques / biologiques
- **Connaître** les obligations de l'autorité territoriale et des agents concernant les EPI
- **Permettre** aux participants d'identifier les bonnes pratiques et les règles d'hygiène

### PROGRAMME

- **Les gestes et postures :**
  - Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
  - Les différentes pathologies
  - Les principes de base de sécurité physique
- **Sensibiliser les agents aux risques chimiques / biologiques**
  - Les obligations législatives
  - Identifier / reconnaître les dangers
  - Le stockage
  - L'amiante
- **Les EPI :**
  - Les obligations législatives
  - Les principaux EPI
- **Les bonnes pratiques et les règles d'hygiène :**
  - La cigarette, l'alcool, les stupéfiants : un rappel des obligations
  - L'hygiène corporelle
  - L'hygiène vestimentaire
  - L'impact social



#### AGENTS CONCERNÉS

Tous les agents  
Maximum : 12 agents



#### DURÉE

½ journée



#### INTERVENANT

Ergonome

# GESTES ET POSTURES

## AGENTS ADMINISTRATIFS

### FORMULE N°1

#### L'OBJECTIF

Sensibiliser les agents aux gestes et postures à adopter lors de travaux bureautiques dans le but de préserver leur capital santé.

#### PROGRAMME

- Les accidents du travail et la maladie professionnelle
- Les préjudices humains et économiques pour la collectivité
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie
- Les « bonnes » postures au poste bureautique et les préconisations d'aménagements de l'espace de travail

### FORMULE N°2

#### L'OBJECTIF

Sensibiliser les agents aux gestes et postures à adopter lors de travaux bureautiques dans le but de préserver leur capital santé et réglage du poste de travail en coopération avec l'agent.

#### PROGRAMME

- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie
- La réglementation et le poste de travail
- Les « bonnes » postures au poste bureautique et les préconisations d'aménagements de l'espace de travail
- Réglage du poste de travail en coopération avec l'agent

#### AGENTS CONCERNÉS



Agents en charge de l'entretien des espaces verts, responsables de service et assistants de prévention  
Maximum : 10 agents

#### DURÉE

1h30

#### INTERVENANT

Ergonome

#### AGENTS CONCERNÉS



Assistants de prévention, agents des services administratifs (ne présentant pas un aménagement de poste particulier)  
Max. : 8 à 10 agents

#### DURÉE

½ journée

#### INTERVENANT

Ergonome

# GESTES ET POSTURES

## AGENTS TECHNIQUES

### LES OBJECTIFS

- **Sensibiliser** les agents sur les pratiques et les gestes appropriés directement au sein de leurs environnements de travail dans l'objectif de préserver leur capital santé de vos agents.
- **Diminuer** les risques d'accidents et de maladie professionnelle liée à l'activité
- **Éviter** les troubles musculosquelettiques
- **Participer** à l'amélioration des conditions de travail

### PROGRAMME

- Les accidents du travail et la maladie professionnelle : les préjudices humains et économiques pour la collectivité
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
- Les différentes pathologies : lombalgies, Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), etc.
- Les principes de base de sécurité physique dans la manutention manuelle de charges selon l'activité de l'agent.
- Cas pratiques



#### AGENTS CONCERNÉS

Agents des secteurs : petite enfance, restauration, espaces verts/techniques, social  
Maximum : 12 agents



#### DURÉE

½ journée



#### INTERVENANT

Ergonome

# GESTES ET POSTURES

## AGENTS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

### LES OBJECTIFS

- **Sensibiliser** les agents sur les pratiques et les gestes appropriés directement au sein de leurs environnements de travail dans l'objectif de préserver leur capital santé de vos agents.
- **Diminuer** les risques d'accidents et de maladie professionnelle liée à l'activité
- **Éviter** les troubles musculosquelettiques
- **Participer** à l'amélioration des conditions de travail

### PROGRAMME

- Les accidents du travail et la maladie professionnelle. Les préjudices humains et économiques pour la collectivité
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
- Les différentes pathologies : lombalgies, TMS, etc.
- Les principes de base de sécurité physique dans la manutention manuelle de charges selon l'activité de l'agent
- Cas pratiques



**L'ergonome n'est pas habilité à sensibiliser les agents à la pratique du transfert et de l'aide à la mobilité des personnes.**



#### AGENTS CONCERNÉS ET DURÉE

La durée de la sensibilisation varie en fonction des agents concernés :

- Aides à domicile : 1 agent par 1/2 journée
- Agents des EHPAD : 1 agent par heure, soit 4 agents par 1/2 journée

Il est possible de coupler les sensibilisations sur le terrain avec une sensibilisation en salle.  
Par exemple, sur 2 journées du plan de santé, il est possible de suivre 3 aides à domicile sur 1,5 jours (1 agent/0,5 jour) au sein de leur environnement de travail puis de planifier une session théorique/pratique (0,5 jour) avec une quinzaine d'agents et au moins un agent suivi sur le terrain pour faire du retour d'expérience terrain.



#### INTERVENANT

Ergonome

# NATURE, RÔLE ET CHOIX DES EPI

## LES OBJECTIFS

- **Connaître** les obligations de l'autorité territoriale et des agents
- **Permettre** aux participants d'identifier les différentes catégories de protection
- **Connaître** les EPI à porter

## PROGRAMME

- L'aspect réglementaire
- Les différentes catégories de protections
- Nature, rôle et choix des EPI
- Les EPI en fonction des situations de travail

Le contenu est adapté au corps de métier (agent d'entretien, ATSEM, agent de la restauration, agent des espaces verts, de la voirie, des bâtiments).



### AGENTS CONCERNÉS

Tous les agents  
Maximum : 15 agents



### DURÉE

2h30



### INTERVENANT

Ergonome

# RISQUE CHIMIQUE

## LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants d'identifier et d'évaluer les dangers associés à l'utilisation de produits chimiques
- **Connaître et comprendre** les informations ainsi que les documents liés aux produits dangereux (pictogrammes, étiquetages, fiches de données de sécurité)
- **Connaître les consignes** et les mesures de prévention pour maîtriser le risque chimique

## PROGRAMME

- Qui est exposé?
- Les situations à risques
- Les risques pour la santé
- L'aspect réglementaire
- Focus sur les produits dangereux : amiante, poussières de bois, etc.
- Produits phytosanitaires, etc. (uniquement si présence d'agents techniques)
- L'évaluation des risques
- Stocker en sécurité
- L'information et la formation
- Identifier les dangers et les évolutions de la signalétique
- Comment reconnaître les produits dangereux ?
- La prévention du risque chimique



### AGENTS CONCERNÉS

Tous les agents en contact avec des produits chimiques, magasiniers, responsables achats, responsables des services concernés.  
Maximum : 10 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Ingénieur en hygiène et sécurité

# RISQUE ÉLECTRIQUE

## ■ LES OBJECTIFS

- **Connaître et reconnaître** le danger du risque électrique
- **Connaître** la réglementation en vigueur
- **Connaître** les différents titres d'habilitations et dans quels cas sont-ils nécessaires ?
- **Acquérir** les connaissances nécessaires pour la prévention et gestion du risque électrique

## PROGRAMME

- Le risque électrique
- La réglementation
- L'habilitation électrique
- La maîtrise du risque électrique



### AGENTS CONCERNÉS

Responsables des services  
ou des agents concernés  
(bâtiments, électriciens...)  
Maximum : 10 agents



### DURÉE

2h30



### INTERVENANT

Ingénieur en hygiène et  
sécurité

# RISQUE ROUTIER

## GÉNÉRALITÉS SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants d'identifier et d'évaluer l'ensemble des dangers ainsi que les facteurs de risques
- **Rappeler** aux participants le code de la route (comportement conducteur, vitesse, vigilance, alcoolémie)
- **Connaitre les obligations** et les mesures de prévention pour maîtriser le risque routier

### PROGRAMME

- Les statistiques de la sécurité routière
- Rappel sur certains points réglementaires du code de la route
- Les facteurs d'accidents :
  - Le comportement du conducteur au volant (alcool, vitesse, fatigue, téléphone, etc.)
  - La conduite nocturne
  - La conduite en conditions défavorables
- Cas particulier : les cyclistes



#### AGENTS CONCERNÉS

Agents amenés à effectuer des déplacements sur le territoire de la commune ou hors du territoire.  
Maximum : 15 agents



#### DURÉE

2h30



#### INTERVENANT

Ingénieur en hygiène et sécurité

# RISQUE ROUTIER

## SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

### LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants d'identifier et d'évaluer l'ensemble des dangers ainsi que les facteurs de risques
- **Définir et maîtriser** la signalisation obligatoire (véhicules, engins, panneaux et vêtements de travail)
- **S'approprier** les règles fondamentales de la signalisation temporaire en fonction de la nature du chantier (permanent ou non-permanent) et en fonction de sa localisation (virage, ligne droite, sur la chaussée, etc.)
- **Mettre en œuvre**, de manière efficiente, une signalisation de chantier adaptée à chaque situation

### PROGRAMME

- Rappel sur les principaux facteurs d'accident (alcool, vitesse et téléphone portable au volant)
- Définition et objectifs de la signalisation temporaire de chantier
- Signalisation des agents et des véhicules
- Les signaux : propriétés générales
- Mise en œuvre de la signalisation d'un chantier fixe/mobile sur plateaux de jeux
- Cas particuliers : détournements de circulation et situations d'urgences.



#### AGENTS CONCERNÉS

Agents des services techniques  
Maximum : 10 agents



#### DURÉE

½ journée



#### INTERVENANT

Ingénieur en hygiène et sécurité

# PRÉVENTION DES TMS\*

## \*TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

### LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants d'identifier et d'évaluer les dangers ainsi que les facteurs de risques d'apparition des TMS
- **Permettre** aux participants de s'approprier des outils d'évaluation et/ou de diagnostic du risque de TMS sur les environnements de travail
- **Présenter** aux participants des méthodes et des moyens (équipements, organisation spatiale, etc.) permettant de réduire le risque de TMS

### PROGRAMME

- Les accidents du travail et les maladies professionnelles en lien avec les TMS.
- Les préjudices humains et économiques pour la collectivité
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie
- Les facteurs de risques à l'origine des TMS
- Les outils d'évaluation et de diagnostic
- Les possibles solutions d'optimisation des situations
- Cas pratiques



#### AGENTS CONCERNÉS

DGS, Directeurs, DRH, chefs de services, assistants et/ou conseillers de prévention, membres du F3SCT, etc.  
Maximum : 15 agents



#### DURÉE

½ journée



#### INTERVENANT

Ergonome

# FACTEURS ERGONOMIQUES DES RISQUES PROFESSIONNELS

(FICHES PÉNIBILITÉ)

## LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants de s'approprier des outils d'évaluation et/ou de diagnostic des facteurs de risques professionnels (ex-pénibilité) des environnements de travail
- **Présenter** aux participants des méthodes et des moyens (équipements, organisation spatiale, etc.) permettant de réduire le risque d'exposition aux facteurs de risques professionnels

## PROGRAMME

- La réglementation et le décret sur la fiche d'exposition aux risques professionnels
- Les différents facteurs de risques professionnels (ex-pénibilité)
- La modélisation de la fiche d'exposition
- Les outils d'évaluation des facteurs de risques
- Les possibles aménagements réduisant l'exposition



### AGENTS CONCERNÉS

Directeurs, services RH, chefs de service, assistants et/ou conseillers de prévention, membres du F3SCT  
Maximum : 10 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Ergonome

# NUISANCES SONORES ET NUISANCES DUES AUX VIBRATIONS

## LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants de mieux appréhender les risques pour la santé lors de l'exposition à un environnement bruyant ou lors de l'utilisation d'outils/équipements vibrants
- **Présenter** aux participants des méthodes et des moyens de prévention d'exposition à ces risques

## PROGRAMME

- La réglementation sur les nuisances sonores
- Les risques pour la santé de l'exposition aux nuisances sonores
- Les méthodes de prévention de l'exposition aux nuisances sonores
- La réglementation sur les nuisances liées aux vibrations
- Les risques pour la santé de l'exposition aux vibrations
- Les méthodes de prévention de l'exposition aux vibrations

### **Cette sensibilisation peut être accompagnée (pour un temps de VMP\* supplémentaire) :**

- D'audio-tests pour les agents de la collectivité
- De mesures de bruit et/ou de vibrations mécaniques d'un ou plusieurs environnements de travail (cantine, laverie, complexe aquatique, activités en extérieur telles que le débroussaillage, le fauchage, etc.)



### **AGENTS CONCERNÉS**

Agents et encadrants  
Maximum : 15 agents



### **DURÉE**

2h



### **INTERVENANTS**

Ergonome **ou** médecin du  
travail

# INTÉGRER L'ERGONOMIE DÈS LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE TRAVAIL

## LES OBJECTIFS

- **Connaître** les principales notions législatives et normatives en lien avec la prévention des risques professionnels et des conditions de travail lors d'un projet de construction de lieux de travail ou d'aménagement de locaux de travail
- **Disposer** de notions d'ergonomie.

## PROGRAMME

- Introduction : les 4 principes de la construction
- La législation
- L'ergonomie
- Les 10 points clés incontournables



### AGENTS CONCERNÉS

Responsables techniques,  
agents en charge des projets de  
construction/aménagements  
des bâtiments, assistants et/ou  
conseillers prévention  
Maximum : 10 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Ergonome

# INTÉGRER L'ERGONOMIE DÈS L'ACHAT

## ■ LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants d'identifier et d'évaluer les dangers ainsi que les facteurs de risques d'apparition d'accidents de travail et de maladies professionnelles
- **Présenter** aux participants des aménagements (équipements, outils, etc.) permettant de réduire le risque de maladies professionnelles et d'accidents

## PROGRAMME

- Les accidents du travail et les maladies professionnelles : les préjudices humains et économiques pour la collectivité
- Les facteurs de risques à l'origine des accidents et des maladies
- Les modalités d'une analyse du besoin adapté aux situations
- Les possibles équipements ergonomiques permettant de réduire le risque d'exposition aux TMS et d'accidents de travail.



### AGENTS CONCERNÉS

Directeurs, DRH et services RH,  
responsables des achats, chefs  
de service  
Maximum : 10 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Ergonome

# ENTRETIEN DES LOCAUX L'UTILISATION DE LA MICROFIBRE

## LES OBJECTIFS

- **Permettre** aux participants d'améliorer les connaissances techniques sur les méthodes d'entretien de locaux
- **Présenter** aux participants des aménagements (équipements, outils, etc.) permettant de réduire le risque d'apparition de Troubles Musculo Squelettiques (TMS)

## PROGRAMME

- Les facteurs de risques à l'origine des pathologies musculo-squelettiques dans l'entretien des locaux
- Les préjudices humains et économiques pour la collectivité
- Le matériel utilisé dans la technique « microfibre »
- Les méthodes à adopter avec l'utilisation du matériel de la technique microfibre
- Les bénéfices à l'utilisation de la technique « microfibre »



### AGENTS CONCERNÉS

Responsables achats, chefs de service et agents d'entretien des locaux  
Maximum : 15 agents



### DURÉE

1h30



### INTERVENANT

Ergonome

# DOCUMENT UNIQUE : ENJEUX ET MÉTHODOLOGIE

## ■ LES OBJECTIFS

- **Connaitre** la réglementation
- **Comprendre** les enjeux humains et économiques, en lien avec le Document Unique, pour la collectivité
- **Dresser** l'inventaire des risques généraux auxquels sont exposés les agents
- **Comprendre** la méthode d'évaluation et la hiérarchisation de ces risques
- **Construire** le plan d'actions à mener sur le terrain

## PROGRAMME

- Les enjeux de la prévention
- Préparer la démarche de prévention de l'élaboration du document unique
- Méthode d'évaluation de la cotation des risques
- Les risques physiques
- PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)



### AGENTS CONCERNÉS

Directeurs, services RH,  
responsable achats, chefs de  
service et conseillers/assistants  
de prévention  
Maximum : 15 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Ingénieur en hygiène et  
sécurité

# RISQUE AMIANTE

## LES OBJECTIFS

- **Connaitre** le contexte réglementaire
- **Identifier** le risque amiante
- **Méthodologie** de la maîtrise du risque amiante
- **Assurer** le suivi médical des agents exposés

## PROGRAMME

- Amiante : définitions , caractéristiques et effets sur la santé
- Localisations possibles au sein des collectivités
- Le Dossier technique Amiante
- Évolutions réglementaires
  - Formations
  - Complément au DTA
  - Repérage avant travaux
- Prévention du risque amiante
  - EPC/EPI
  - Formations
  - Interventions entreprises extérieures
- Suivi médical particulier



### AGENTS CONCERNÉS

Cadres, assistants de prévention  
ou agents susceptibles d'être  
en contact avec l'amiante dans  
l'exercice de leurs missions  
Maximum : 25 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANTS

Ingénieur en hygiène et  
sécurité

# DOCUMENTS ET FORMATIONS OBLIGATOIRES

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

### L'OBJECTIF

- **Connaître** les principaux documents et formations obligatoires en hygiène et sécurité au sein de votre collectivité.

### PROGRAMME

- **Les principaux documents obligatoires :**

- Les registres
- Les agents de prévention
- La démarche de prévention
- Les interventions d'entreprises extérieures
- Le déplacement routier
- Les documents spécifiques concernant les agents

- **Les principales formations obligatoires :**

- L'accueil sécurité
- Les formations des agents de prévention
- La manutention
- L'incendie
- Les 1ers secours
- L'amiante
- Le risque chimique
- Les expositions aux ambiances physiques
- Les formations liées aux équipements de travail



#### AGENTS CONCERNÉS

Responsables RH, responsables de service, conseillers/assistants de prévention  
Maximum : 15 agents



#### DURÉE

½ journée



#### INTERVENANT

Ingénieur en hygiène et sécurité

# PRÉVENTION DES PRATIQUES ADDICTIVES

## ENCADRANTS

### LES OBJECTIFS

- **Rappeler** le rôle de l'employeur dans la prévention des pratiques addictives
- **Définir** les enjeux de la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel
- **Méthodologie** du déploiement d'une démarche de prévention
- **Donner** les clés aux encadrants pour savoir comment aborder les difficultés avec leurs équipes et gérer des situations complexes.

### PROGRAMME

- Définition des pratiques addictives et données démographiques
- Enjeux de la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel
- Démarche et outils de prévention des pratiques addictives
- Gestion d'une situation de crise
- Gestion d'une situation chronique
- Acteurs de la prévention des pratiques addictives

**Suivant les effectifs de votre collectivité, il existe une formule « mixte » qui s'adresse aussi bien aux encadrants qu'aux agents. Pour plus d'informations, contacter le service « Prévention des risques professionnels » du CDG 76.**



#### AGENTS CONCERNÉS

Élus, directeurs, chefs de service, encadrants de proximité, conseillers et assistants de prévention, représentants CST, représentants du personnel  
Max : 25 agents



#### DURÉE

½ journée



#### INTERVENANTS

Psychologue du travail  
**et/ou** médecin du travail

# PRÉVENTION DES PRATIQUES ADDICTIVES

AGENTS

## LES OBJECTIFS

- **Mieux comprendre** les addictions en faisant le tri sur les idées reçues
- **Prendre conscience** des conséquences qu'une pratique addictive peut avoir sur son travail et connaître les dispositifs d'aide existants
- **Connaître** la conduite à avoir face à un collègue en difficulté

## PROGRAMME

- Définition des pratiques addictives et données démographiques
- Enjeux de la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel
- Risques professionnels générés par les pratiques addictives
- Pratiques addictives et sanctions disciplinaires
- Pratiques addictives et prise en soin au travail
- Attitude à avoir avec un collègue en difficulté

**Suivant les effectifs de votre collectivité, il existe une formule « mixte » qui s'adresse aussi bien aux encadrants qu'aux agents. Pour plus d'informations, contacter le service « Médecine professionnell » du CDG 76.**



### AGENTS CONCERNÉS

Agents non encadrants  
Maximum : 25 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANTS

Médecin du travail **et/ou**  
infirmier(e) en santé au  
travail



**PRÉVENTION  
DES RISQUES  
PSYCHOSOCIAUX**

# MANAGEMENT ET PRÉVENTION DES RPS

## LES OBJECTIFS

- **Savoir différencier** la prévention des Risques PsychoSociaux (RPS) de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)
- **Identifier** des repères pour adapter votre management à vos collaborateurs et à la situation
- **Transmettre** des leviers d'action pour prévenir les RPS dans votre service

## PROGRAMME

- Définition des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail
- Le management situationnel
- Leviers d'actions pour prévenir les risques psychosociaux



### AGENTS CONCERNÉS

Chefs de service, encadrants de proximité  
Maximum : 18 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANTS

Psychologue du travail

# MANAGEMENT ET COMMUNICATION PRÉVENIR ET RÉGULER LES CONFLITS

## LES OBJECTIFS

- **Comprendre** la dynamique d'un conflit et identifier des leviers pour en sortir
- **Améliorer** votre communication managériale pour prévenir les conflits
- **Identifier** la posture à adopter dans le cadre d'un conflit entre deux agents

## PROGRAMME

- Genèse et dynamique du conflit
- Techniques de communication pour prévenir les conflits
- Gestion d'un conflit interpersonnel



### AGENTS CONCERNÉS

Chefs de service, encadrants de proximité  
Maximum : 18 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Psychologue du travail

# LA COMMUNICATION : UN VRAI SAC DE NOEUDS ?

## LES OBJECTIFS

- **Comprendre** les grands principes qui régissent la communication
- **Décrypter** les risques d'incompréhension pour améliorer votre communication
- **Repenser** le travail d'équipe pour favoriser l'entraide et la cohésion avec vos collègues

## PROGRAMME

- Principes généraux de la communication
- Faits et interprétation
- L'esprit d'équipe à l'épreuve de la communication



### AGENTS CONCERNÉS

Tous les agents  
Maximum : 16 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Psychologue du travail

# DÉVELOPPER SES RESSOURCES POUR MIEUX GÉRER SON STRESS

## LES OBJECTIFS

- **Comprendre** les mécanismes du stress pour vivre plus sereinement votre quotidien
- **Découvrir** vos ressources internes pour prendre soin de vous et vous aider à mieux récupérer

## PROGRAMME

- Définition du stress
- Différents types de stratégies d'adaptation
- Sommeil et fonction du rêve
- Position de vie « anti-stress »



### AGENTS CONCERNÉS

Chefs de service, encadrants de proximité  
Maximum : 18 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Psychologue du travail

# TRAVAILLER AUPRÈS D'USAGERS EN SOUFFRANCE

## LES OBJECTIFS

- **Adapter** votre position et votre discours face à une personne en souffrance
- **Apprendre** à vous protéger et à réagir face à l'expression de la souffrance des autres

## PROGRAMME

- Processus de deuil
- Écoute empathique
- Mécanismes de défense du professionnel
- Les freins à l'écoute



### AGENTS CONCERNÉS

Travailleurs sociaux, aides à domicile, personnels soignants, agents d'accueil.  
Maximum : 12 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Psychologue du travail

# PRÉVENIR ET GÉRER LES CONFLITS AVEC LES USAGERS

## LES OBJECTIFS

- **Adapter** votre position et votre discours face aux incivilités
- **Apprendre** à désamorcer les situations de tensions avec les usagers
- **Identifier** des actions de prévention pour réduire les risques d'agression au sein de votre service

## PROGRAMME

- Incivilités et agressions : quelques chiffres
- Réagir face à une personne en colère
- Prévenir les violences externes



### AGENTS CONCERNÉS

Tous les agents et encadrants en contact avec du public, conseillers et assistants de prévention  
Maximum : 16 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Psychologue du travail

# RECONNAISSANCE AU TRAVAIL : UN LEVIER DE PRÉVENTION MÉCONNU

## LES OBJECTIFS

- **Identifier** les différents leviers de reconnaissance au travail que vous pouvez mobiliser au sein de votre service
- **Adapter** ces leviers de reconnaissance aux attentes de vos collaborateurs
- **Intégrer** la reconnaissance au travail au quotidien dans votre management

## PROGRAMME

- Les enjeux de la reconnaissance au travail
- Différents types de reconnaissance au travail
- Mise en pratique dans son quotidien



### AGENTS CONCERNÉS

Directeurs, chefs de service,  
encadrants de proximité  
Maximum : 14 agents



### DURÉE

½ journée



### INTERVENANT

Psychologue du travail

# AGISSEMENTS SEXISTES ET VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL

## À DESTINATION DES ENCADRANTS

### LES OBJECTIFS

- **Savoir identifier** les actes sexistes et les violences sexuelles
- **Identifier** les actions à mettre en oeuvre pour établir une démarche de prévention

### PROGRAMME

- Définitions et cadre réglementaire
- Démarche de prévention des agissements sexistes et violences sexuelles
- Repérage et leviers d'actions pour les employeurs, victimes et témoins

La présence d'Élus peut être envisagée dans le cadre de projet institutionnel porté par la collectivité.



#### AGENTS CONCERNÉS

Directeurs, chefs de service,  
encadrants de proximité, conseillers  
et assistants de prévention,  
représentants CST  
Maximum : 18 agents



#### DURÉE

½ journée



#### INTERVENANT

Psychologue du travail

# AGISSEMENTS SEXISTES ET VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL

## À DESTINATION DES AGENTS

### LES OBJECTIFS

- **Identifier** les agissements sexistes et les atteintes sexuelles
- **Adopter** les bons réflexes pour réagir face aux agissements sexistes et aux atteintes sexuelles

### PROGRAMME

- Définitions
- Cadre réglementaire
- Conduites à tenir et bonnes pratiques



#### AGENTS CONCERNÉS

Tous les agents  
Maximum : 14 agents



#### DURÉE

2 ateliers de 1h15 sur une  
demi-journée



#### INTERVENANT

Psychologue du travail



## CONTACTS



**Isabelle CARPENTIER**  
RESPONSABLE DU **PÔLE SANTÉ / PRÉVENTION**



isabelle.carpentier@cdg76.fr



02 35 59 43 54



**Amélie LEFÈVRE**  
RESPONSABLE DU **SERVICE MÉDECINE PROFESSIONNELLE**



amelie.lefevre@cdg76.fr



02 35 59 30 10



**Marine AZEVEDO**  
RESPONSABLE DU **SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**



marine.azevedo@cdg76.fr



02 79 18 11 61

# Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE • Tél : 02 35 59 71 11